

VITAL RABY. Un commerçant qui a pour concurrent un avocat. Trop d'avocats, c'est ce que les électeurs de son quartier prétendent, comme nous le disons nous-mêmes : M. H. J. Cloran peut être animé d'excellentes intentions, mais le vote du quartier St-Antoine Sud ne peut aller à un meilleur candidat que M. V. Raby. Ce dernier a des intérêts dans son quartier tandis que M. H. J. Cloran n'en possède aucun. Les électeurs laisseront M. Cloran présider aux destinées de Hawkesbury dont il est maire et voteront pour M. Vital Raby, commerçant et propriétaire dans le quartier où il se présente. Un quartier où la majorité de la population est de langue française ne peut faire autrement que de se choisir un échevin de sa propre langue.

M. Vital Raby est un homme actif, dans toute la force de l'âge ; ses qualités administratives lui ont déjà valu la présidence de l'Association des Epiciers de Montréal. Il est le président de la Canada Liquor Co. Son honorabilité, sa droiture et son entente des affaires sont, pour les électeurs du quartier, une garantie que leurs intérêts seront en des mains sûres.

I. KINSELLA. Echevin sortant de la division Ste-Anne No 2, se présente à nouveau aux suffrages des électeurs. Il sera réélu car rien dans son passé n'indique qu'il ait pu démériter l'honneur d'être encore le représentant du même quartier au Conseil municipal. Son concurrent, M. D. Tansey, nous paraît avoir peu de chance de décrocher la timbale.

C. A. PREVOST. Se présente dans le quartier St Jacques, ticket No 2. Il a pour concurrent M. L. A. Lavalée, avocat. Les électeurs de cette subdivision électorale préféreront envoyer au conseil municipal

un homme très versé dans les questions de travaux et d'entreprises plutôt qu'un avocat qui, quelle que puisse être sa science du droit et son talent d'orateur, ne vaut pas à l'Hôtel-de-Ville un échevin rompu aux affaires. Il est à remarquer combien grand est le nombre des avocats qui briguent les honneurs de l'élection. Nous avons déjà reconnu à différentes époques l'utilité d'échevins de cette profession, mais nous continuerons à combattre pour éviter l'encombrement. Des hommes qui agissent et non des discoureurs, des hommes ayant la science des affaires et non celle de la chicane, tels sont ceux que les électeurs soucieux d'une bonne administration municipale doivent envoyer à l'Hôtel de Ville.

Dans son programme M. C. A. Prevost fait preuve d'une connaissance réelle des besoins de la cité et des desiderata de la population. Les électeurs lui demanderont de le mettre à exécution.

JOS. CHEVALIER se présente dans une subdivision nouvelle avec M. J. C. Lacoste. M. Jos. Chevalier est un agent d'assurances autrefois commerçant. Il était naguère marchand-tailleur et faisait partie de la société Chevalier & Lamontagne. C'est un propriétaire qui a toutes les sympathies des propriétaires et qui enlèvera les votes des commerçants de son quartier dont il est avantageusement connu.

Son adversaire aux élections, M. J. C. Lacoste, est un avocat que les électeurs laisseront, pour nous servir d'un vieux cliché, à la défense de la veuve et de l'orphelin.

S'il est vrai que la profession d'avocat conduit à tout, elle conduira M. J. C. Lacoste à l'envers du succès au jour du scrutin.

J. A. E. GAUVIN. Trois commerçants se présentent dans la division